

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 643-3803

Québec, le 23 mars 2009

Monsieur Louis Marcoux
Direction générale du développement et de l'industrie minière
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

**Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
 Questions d'un participant et de la commission d'enquête
 en date du 23 mars 2009**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes :

1. Le MDDEP et le MRNF ont dit vérifier un pourcentage des contrôles de construction, de gestion et de restauration faites par le promoteur. Est-il possible de connaître les modalités entourant les vérifications faites par le MRNF ?

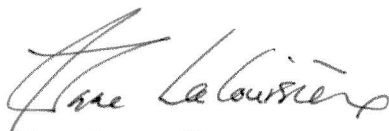
(Yvan Croteau, Réseau québécois des groupes écologistes)

2. Si la fosse d'extraction et le plan d'eau créé à la fin de l'exploitation étaient rétrocédés à la Ville de Malartic pour un usage récréotouristique, est-ce que les droits miniers pourraient être conservés par la Corporation minière Osisko ?
3. Combien de mines en Abitibi et au Québec ont remblayé leur fosse à ciel ouvert ? Pour quelle raison, avec quel matériel, pour quel volume et à quel rythme ? Le cas échéant, est-ce que cela faisait partie de leur plan de fermeture ?
4. Il est fait mention dans l'entente-cadre entre la Corporation minière Osisko et le Ministère d'une solution de remplacement pour compléter la restauration du site East Malartic en cas de fermeture prématurée permanente de la mine Canadian Malartic avant la fin de la période d'exploitation nécessaire, soit trois ans. Quelle est cette solution de remplacement ? Est-elle aussi avantageuse que la solution actuellement envisagée ?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 30 mars prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience publique qui se tiendra à compter du 14 avril 2009 à Malartic.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Lacoursière'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Anne' being more prominent than the last name 'Lacoursière'.

Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission